



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Accompagnement d'une demande de dérogation de destruction d'espèces protégées SCI Florantinaud IMMO Mousquetaires Bergerac (24)



Préserver

Protéger

Eduquer



LPO France Partenaire officiel

Bilan de la visite pré-travaux SCI Florantinaud IMMO Mousquetaires Bergerac (24)

25/10/2021

LPO DT Aquitaine

SCI Florantinaud

Rédaction :

Amandine Theillout

Enzo Vignon

Sommaire

1. Contexte.....	3
2. Présentation de l'Hirondelle de fenêtre <i>Delichon urbicum</i>	3
2. Visite de terrain.....	4
3. Mise en place de la compensation.....	7
Pose des nichoirs artificiels.....	7
Construction d'une structure permettant l'accueil de la colonie.....	8
Mise en place d'un bac à boue.....	9
Suivi de la colonie.....	10
Autres préconisations.....	10
4. Planification des travaux.....	11
5. Echancier des différentes actions.....	11

Sommaire des figures

Figure 1. Vue aérienne du site d'Intermarché Super à Bergerac.....	4
Figure 2. Photographie de la façade Ouest avec 1 nid (©Amandine Theillout - LPO).....	5
Figure 3. Photographie de la façade Est avec 1 nid (©Amandine Theillout - LPO).....	5
Figure 4. Photographie de la façade Nord avec 4 nids (©Amandine Theillout - LPO).....	6
Figure 5. Nichoirs artificiels à Hirondelles de fenêtre et planches anti-fientes.....	7
Figure 6. Bâtiments appartenant à la foncière IMMO mousquetaires à proximité de la colonie.	7
Figure 7. Maisons de particulier à proximité de la colonie.....	8
Figure 8. Schéma de l'installation à mettre en place.....	8
Figure 9. Cartes des façades à équiper.....	9
Figure 10. Photographie d'un bac à boue.....	9
Figure 11. Localisation possible pour le bac à boue.....	10

1. Contexte

La foncière du groupe IMMO Mousquetaires s'est rapprochée de la LPO DT Aquitaine afin de déposer un dossier de demande de dérogation de destruction d'espèce protégée auprès de la DREAL. A côté de l'Intermarché de Bergerac, les bâtiments des Restos du Cœur manquent de places de parking. La foncière prévoit d'agrandir ce parking et, pour se faire de détruire un bâtiment.

Or, des hirondelles de fenêtre, espèces protégées au niveau national, nichent sur 3 façades de ce bâtiment. La réglementation interdit la destruction d'espèces protégées ainsi que son habitat de nidification tel que décrit dans le L.411-1 du code de l'Environnement (« sont interdits : La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat »). Tout manquement à cet article du code de l'Environnement est passible à des sanctions (emprisonnement + amende).

La LPO accompagne la foncière dans la prise en compte de cette colonie d'hirondelles avant, pendant et après les travaux afin de la préserver.

2. Présentation de l'Hirondelle de fenêtre *Delichon urbicum*



©Nicolas Macaire

L'Hirondelle de fenêtre mesure une trentaine de centimètres d'envergure et pèse entre 15 et 25 grammes. Elle a le dessus de son corps noir à reflets métalliques bleus alors que la base de sa queue (croupion), sa gorge et son ventre sont entièrement blancs. Elles arrivent en France fin mars pour repartir en Afrique à partir de septembre. Citadine et grégaire, l'Hirondelle de fenêtre niche en colonie dans les villes et les villages, au niveau des encoignures de fenêtre ou

sous les débordements architecturaux (balcon, gouttière, avant-toit). Elle s'installe à une hauteur très variable, pourvu qu'elle y trouve un support adapté et de quoi construire son nid, c'est-à-dire principalement de la boue et des brins d'herbe. Elle se nourrit d'insectes volants. Bâtitrice, l'Hirondelle de fenêtre construit ou restaure son nid ce qui peut lui prendre 10 jours pour la construction du nid entier et environ 3 jours pour la restauration. L'hirondelle utilise beaucoup d'énergie et de temps à faire son nid, c'est pourquoi il est important de les préserver pour assurer la survie de l'espèce. Le nid est totalement fermé avec une unique ouverture au sommet. Une première ponte composée de trois à quatre œufs blancs est déposée avant la fin mai et généralement une seconde intervient au mois d'août. La couvaison effectuée par les deux partenaires dure en moyenne 14,6 jours. Par la suite, les jeunes sont nourris durant une trentaine de jours mais restent cependant dépendants de leurs parents quelques temps après leur envol.

2. Visite de terrain

Une visite de terrain a eu lieu le 18 octobre 2021 avec M. Marchand et M.Puyade.

Cette première rencontre a permis de constater la présence des nids d'hirondelles, d'échanger sur la réglementation en vigueur par rapport à la présence de cette colonie et de trouver des solutions dans le phasage des opérations pour conserver et proposer à cette colonie, un nouveau site de nidification, sur ce lieu, pour le printemps 2022.

Le bâtiment concerné par la démolition est encadré en rouge sur la carte ci-dessous (Figure 1).

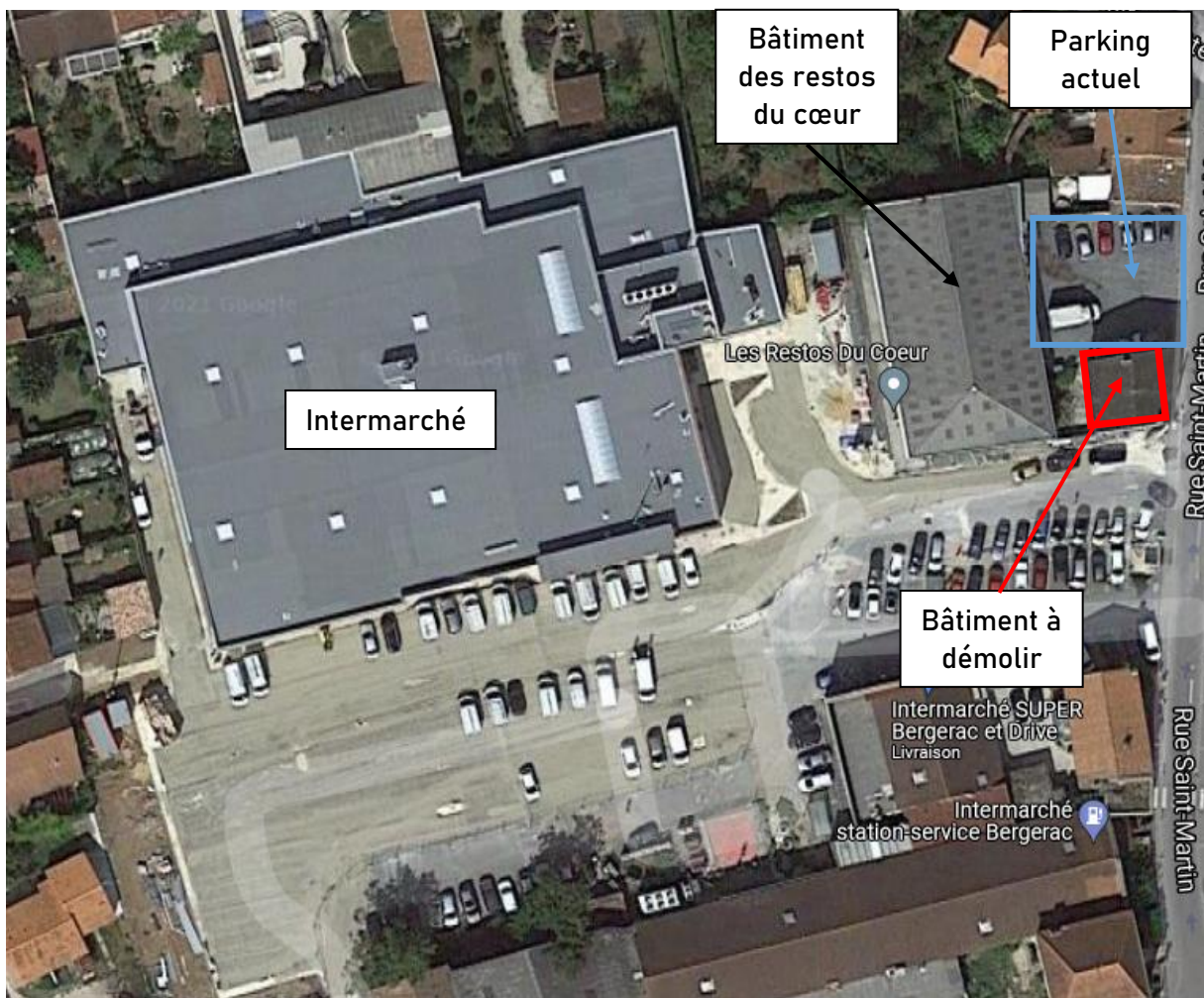


Figure 1. Vue aérienne du site d'Intermarché Super à Bergerac.

Sur le bâtiment qui sera détruit, 6 nids ont été observés répartis comme suit, 1 sur la façade Ouest (Figure 2), 1 sur la façade Est (Figure 3), et 4 sur la façade Nord (Figure 4).



Figure 2. Photographie de la façade Ouest avec 1 nid (©Amandine Theillout - LPO)



Figure 3. Photographie de la façade Est avec 1 nid (©Amandine Theillout - LPO)



Figure 4. Photographie de la façade Nord avec 4 nids (©Amandine Theillout - LPO)

3. Mise en place de la compensation

Pour le site d'Intermarché à Bergerac, nous comptons un total de 6 nids d'hirondelles de fenêtre. Malgré la période de passage tardive, tous les nids présentent des traces d'utilisation récente (printemps 2021). Le nombre de nids existants sera donc utilisé pour déterminer la quantité de nids à compenser (+30%). Cela porte à 8 le nombre de nichoirs artificiels à installer sur les bâtiments à la fin des travaux.

Pose des nichoirs artificiels

Les nichoirs qui devront être installés seront du type : nichoirs double de façade pour Hirondelle de fenêtre (Ref. LPO : J00023) à 21 euros l'unité. Suivant les possibilités, des planches anti-fientes type Schwegler (Ref. LPO : J00124) à 17,90 euros l'unité pourront également être installées à 40 ou 50 cm sous les nids pour limiter les salissures (Figure 5).



Figure 5. Nichoirs artificiels à Hirondelles de fenêtre et planches anti-fientes.

Dans le cas présent, s'agissant d'une démolition, il faut trouver un nouvel emplacement susceptible d'accueillir la colonie. Or, aucun bâtiment appartenant à la foncière IMMO mousquetaires n'est adapté pour accueillir une colonie d'hirondelle de fenêtre (Figure 6).



Figure 6. Bâtiments appartenant à la foncière IMMO mousquetaires à proximité de la colonie.

Construction d'une structure permettant l'accueil de la colonie

Deux solutions peuvent être envisagées. La première est de trouver à proximité immédiate des habitations permettant la pose des nichoirs (Figure 7). Cependant, cette solution ne nous paraît pas satisfaisante car nous perdons la maîtrise du foncier et donc la maîtrise de la pérennité de la présence de la colonie.



Figure 7. Maisons de particulier à proximité de la colonie.

La deuxième solution nous paraît plus pérenne, ce serait de créer un avant-toit sur les bâtiments des Restos du cœur ou de l'Intermarché. Pour se faire, il faudra disposer au bord du toit, le long du mur un caisson en bois triangulaire de plus de 30 cm de profondeur (Figure 8). Le nid sera placé dessous à 15cm minimum du bord du « toit ».

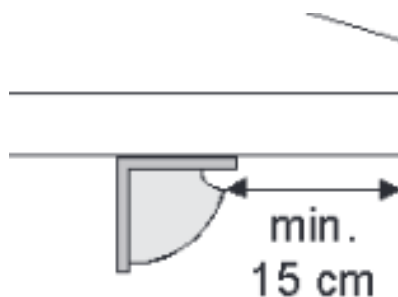


Figure 8 : Schéma de l'installation à mettre en place

Le haut de ces façades est en tôle ou en revêtement lisse. Or les hirondelles ont besoin de matériaux rugueux pour construire leur nid. Il faudra donc ajouter à côté des nids, des clous dans la structure qui sera construite afin de créer un support pour les futurs nouveaux nids ou ajouter un revêtement rugueux en haut du bâtiment (type crépi).

2 bâtiments peuvent être équipés ainsi sur plusieurs de leurs façades afin de fournir aux hirondelles différentes expositions et d'y positionner les nichoirs artificiels (Figure 9).

Le bâtiment qui va être détruit offre 35m linéaires aux hirondelles pour construire leurs nids. Il faut donc compenser à hauteur de +30% cette longueur, soit 45m d'avant toit à créer. Nous proposons de répartir ces 45m de la façon suivante : 12m sur la façade est de l'Intermarché, 10 m sur la façade ouest du bâtiment des restos du cœur et 23m sur la façade ouest du bâtiment des restos du cœur.

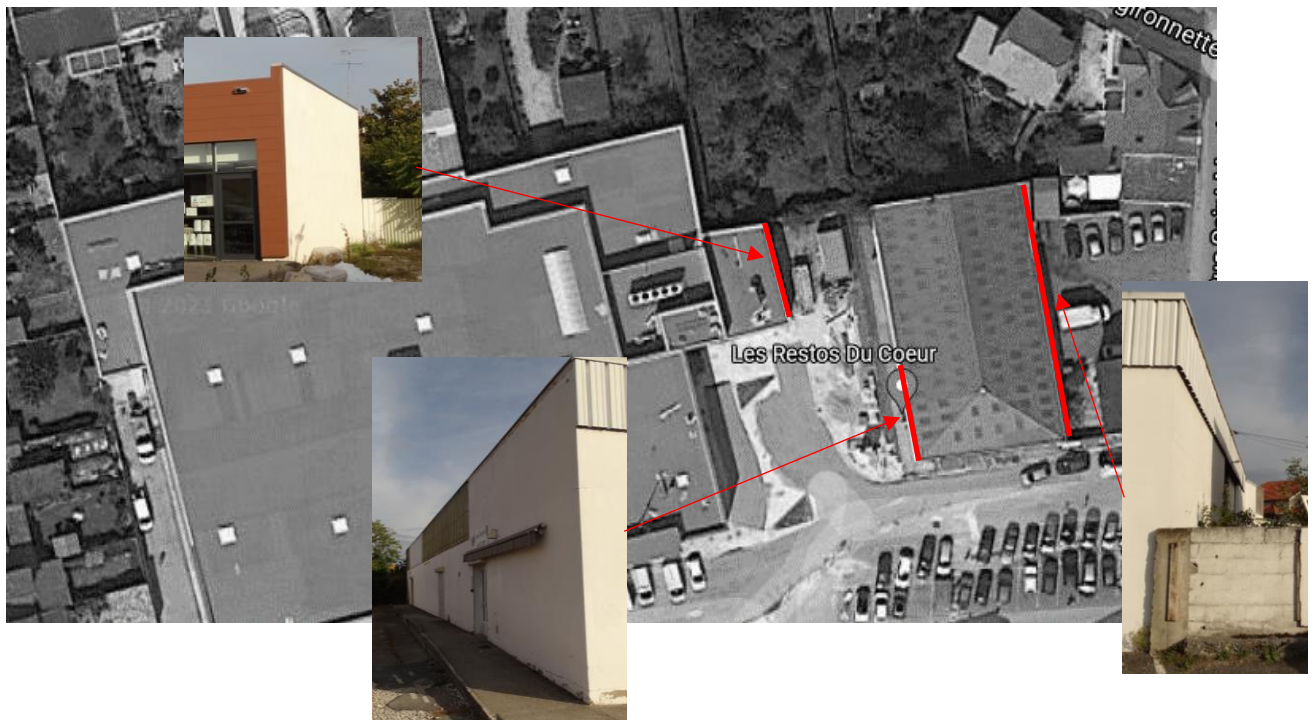


Figure 9 : Cartes des façades à équiper

Mise en place d'un bac à boue

Le nid des hirondelles est construit à partir de boulettes de boues agglomérées par leur salive. Cependant, les oiseaux ont de plus en plus de difficultés à trouver de la boue à cause de l'artificialisation du sol (chemin goudronné, gravillon, etc.) et des épisodes de sécheresse de plus en plus précoces et intenses.

Afin de pallier à ce problème, il est demandé, en plus de la mise en place des nichoirs artificiels, d'installer un bac à boue. Il devra être régulièrement entretenu pour éviter tout surplus ou manque d'eau – la boue doit pouvoir s'assembler en boulettes à coller.

Ce dispositif est composé d'une bâche fixée sur un châssis (en bois, zinc ou fer galvanisé) de 50 centimètres sur 1 mètre environ (Figure 11). Cette mesure permet de faciliter la construction de nouveaux nids naturels à côté des nichoirs artificiels. Il convient de le mettre à un endroit relativement calme et proche des nids.



Figure 10. Photographie d'un bac à boue.

Une telle installation pourrait être posée sur la petite partie à l'écart du parking et au calme située entre les deux bâtiments (Figure 12).



Figure 11. Localisation possible pour le bac à boue

Suivi de la colonie

Afin d'évaluer l'efficacité de la pose de ces nids artificiels et dans le cadre de la compensation, nous préconisons le suivi de la population d'Hirondelle de fenêtre pendant les 3 années qui suivent la fin des travaux. Un passage sur le terrain à la saison de reproduction (entre mai et juin) aura lieu chaque année. Le nombre de nids artificiels occupés sera recensé ainsi que le nombre de nouveaux nids construits. Ce passage sur le site sera accompagné d'un bilan écrit comprenant un plan de la position des nids artificiels et naturels.

Autres préconisations

D'autres modalités de gestions favorables à la faune peuvent être mises en place. En ce qui concerne les plantations, favoriser les essences locales, à fleur mellifères ou à baies est important pour offrir une plus grande ressource alimentaire à de nombreux animaux.

De même conserver et entretenir durablement les haies et les arbres isolés favorisent la biodiversité. Perchoir, garde-manger, couloirs de déplacement, refuge pour nicher et élever ses petits... sont autant de fonction assurés par ces éléments trop souvent supprimés de nos paysages.

Le maintien de bandes enherbées est aussi un excellent moyen de soutenir la biodiversité. Une fauche tardive et unique en fin de saison offre aux plantes et aux insectes la possibilité d'accomplir un cycle entier de reproduction, indispensable à leur survie.

Quelques soit les actions de gestions ou les travaux menés il est conseillé de ne pas les entreprendre durant les périodes sensibles pour la faune (cf. Annexe).

4. Planification des travaux

Au regard de la présence des hirondelles sur le site, voici la planification proposée pour ces travaux :

-Démolition du bâtiment :

Aucune démolition ne peut avoir lieu en période sensible pour la faune (mars-août). La démolition pourra être effectuée dès l'instruction et la validation du dossier par la DREAL et ceci avant fin février 2022.

-La mise en place des mesures compensatoires :

La construction de l'avant-toit et l'installation des nichoirs et du bac à boue, devront être terminées fin février 2022.

-Suivi de la colonie :

La LPO effectuera une visite par ans sur les 3 années suivants la mise en place de cette mesure compensatoire afin d'en évaluer l'efficacité.

5. Echancier des différentes actions

Actions	2021		2022		2022	2023	2024
	Nov.	Déc.	Jan.	Fév.	Mai-Juin	Mai-Juin	Mai-Juin
Destruction du bâtiment							
Mise en place des mesures compensatoires							
Suivi de la colonie							

Annexe 1 : Calendrier des périodes de sensibilité de la faune en fonction de la nature des travaux.

ENJEUX	NATURE DES TRAVAUX	JAN.	FÉV.	MARS	AVR.	MAI	JUIN
Chiroptères	Travaux de nuit	T	T	T	E	E	E
Amphibiens	Entretien de la mare : végétation et curage	F	T	E	E	E	E
Reptiles	Débroussaillage	F	F	F T	E	E	E
Insectes, flore	Une fauche tardive			F T	T	E	E
Insectes, flore	Deux fauches annuelles				T	E	E
Oiseaux nicheurs chiroptères	Coupes d'arbres	T	T	E	E	E	E
Oiseaux nicheurs chiroptères	Elagage		T	E	E	E	E
Oiseaux nicheurs	Taille des haies	F	F	E	E	E	E
Oiseaux nicheurs	Entretien des nichoirs	F	F	E	E	E	E
Flore	Plantation de haies		F	F			
Flore	Semis prairies			F	F	F	
Synthèse	Gros travaux	F	F	E	E	E	E

E Sensibilité forte
Eviter les travaux

T Sensibilité moyenne
Travaux possibles
avec avis écologue

F Sensibilité faible
Favorable

ENJEUX	NATURE DES TRAVAUX	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
Chiroptères	Travaux de nuit	E	E	T	T F	F T	T
Amphibiens	Entretien de la mare : végétation et curage	E	T	T	F	F	F
Reptiles	Débroussaillage	E	E	E	T	F	F
Insectes, flore	Une fauche tardive	E	T				
Insectes, flore	Deux fauches annuelles	E	T				
Oiseaux nicheurs chiroptères	Coupes d'arbres	E	T	F	F	F	T
Oiseaux nicheurs chiroptères	Elagage	E	E				
Oiseaux nicheurs	Taille des haies	E	E	T	F	F	F
Oiseaux nicheurs	Entretien des niochirs	E	E	F	F	F	F
Flore	Plantation de haies				F	F	
Flore	Semis prairies						
Synthèse	Gros travaux	E	E	T	F	F	F

E Sensibilité forte
Eviter les travaux

T Sensibilité moyenne
Travaux possibles
avec avis écologue

F Sensibilité faible
Favorable